En attendant la suite

La Chambre de commerce revient sur le budget de l'État 2014.

P ar un communiqué de presse intitulé *Douzièmes provisoires*, la Chambre de commerce prend position sur le budget provisoire de l'État en attendant une politique budgétaire à la hauteur des enjeux. La Chambre patronale constate que le projet de loi voté mardi fournira au gouvernement les crédits nécessaires afin d'assurer le fonctionnement de l'État entre le 1^{er} janvier et la fin avril 2014.

La Chambre de commerce déplore le fait de ne pas avoir été saisie pour aviser ce projet de loi. Elle tient cependant à rappeler certains messages fondamentaux en matière de politique budgétaire et restera attentive au projet de budget 2014 qui sera déposé en février par le nouveau gouvernement.

En attendant, elle salue l'annonce faite par le gouvernement de poursuivre en matière de finances publiques l'objectif de faire mieux en engageant moins de moyens et la volonté d'ériger des glissières de sécu-



Le ministre Pierre Gramegna est suivi de près par son ancien patron.

rité par l'instauration d'un plafond d'endettement à 30 % du PIB et d'atteindre un solde structurel excédentaire de 0,5 % d'ici la fin de la législature.

La Chambre de commerce constate que l'économie luxembourgeoise est confrontée à une panne de croissance et exposée à une dérive de ses finances publiques qui appellent à des réformes d'ampleur et des efforts partagés. 2012 ayant ainsi été la troisième année de recul du PIB depuis la crise.

S'agissant des finances publiques, si le Luxembourg, dont la dette publique est encore en dessous des 30 % du PIB (mais s'en approche rapidement), est dans une situation bien plus favorable que de nombreux pays européens, il n'en demeure pas moins que ses finances publiques s'enfoncent dans le rouge. Le rattrapage, selon la Chambre de commerce, n'aura probablement lieu que fin 2013.

Dans le contexte d'une croissance atone, d'un risque de dérapage budgétaire, elle affirme que le budget revêt un caractère éminemment important. Pour la Chambre de commerce, il n'est pas possible de tirer des conclusions d'ordre économique concernant le présent projet de budget, dont l'objectif est simplement d'assurer la continuité du fonctionnement de l'État.

J. R.